

# REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE BRETAGNE INTERCLUBS

## ( FETE DES BRETONS)

### A -ORGANISATION DU CHAMPIONNAT.

A 1 - Le championnat de Bretagne des clubs est une épreuve totalement indépendante du championnat de France Interclubs. Les parties se déroulent suivant les règles du Règlement International .

A 2 – Il se dispute sur deux journées . Une journée 1 attributive des titres régionaux Promotion et Honneur et qualificative pour la journée 2 de finale toutes catégories. Une journée 2 « finale » dont le vainqueur sera proclamé Champion de Bretagne des clubs de l'année.

### B–COMPOSITION DES EQUIPES:

B 1 - Les équipes sont **de 4 ou 5 joueurs maximum.** . **En dessous de 4 joueurs, l'équipe est considérée comme forfait , les joueurs conservés ne peuvent pas participer à titre individuel. Pas de changement de joueurs entre les deux parties.**

B 2 - Pour la journée 1 , un club engage autant d'équipes qu'il le souhaite.

~~B 3 –Lorsqu'un club aligne plusieurs équipes ou qu'il fait partie des clubs qualifiés automatiquement pour la finale (voir C 6 ) , les cinq premiers joueurs du club figurant au dernier classement officiel de la FFSc ne peuvent être alignés que dans l'équipe dite « 1 » de ce club~~

B 4 - La composition des autres équipes engagées par le club est libre .

~~B 5 - Des changements ou remplacements de joueurs peuvent se faire entre les 2 parties ,mais un joueur ne peut passer d'une équipe à une autre du même club sur la même~~

~~-B 6 - Les joueurs participant aux interclubs doivent être affiliés à la FFSC. . **l'appartenance à un club est fixée au 1<sup>er</sup> janvier de l'année civile de la date de la journée 1.**~~

Tout joueur ayant disputé une rencontre avec un club ne pourra jouer une rencontre de cette compétition pour le compte d'un autre club en cours de saison.

### C- DEROULEMENT DES EPREUVES ET ATTRIBUTION DES TITRES :

C 1 – La journée 1 du championnat se déroule par centres en fonction des opportunités géographiques . Chaque centre doit regrouper des équipes d'au moins ~~3~~**2** clubs différents , sauf dérogation accordée par le BD régional .

C 2 - La journée 1 comprend , sur une demi-journée, deux parties individuelles jouées en simultanément , prêtirées sous la responsabilité du délégué régional aux compétitions .

C 3 - A l'issue de chaque partie, le classement par équipes est fait en additionnant les points de partie des 4 meilleurs joueurs de chaque équipe. –

. C 4 – Le classement régional final de la journée se fait par addition des points obtenus par chaque équipe lors des 2 parties de la journée .

C 5 – A l'issue de cette journée 1 : -est proclamée Champion de Bretagne Promotion la première équipe du classement NE COMPRENANT PAS de joueurs des séries N1,N2,N3,N4 - est proclamée Champion de Bretagne Honneur la première équipe du classement NE COMPRENANT PAS de joueurs des séries N1 ,N2,N3 - sont qualifiées pour la finale de la journée 2 les 7 meilleurs équipes au classement scratch

C 6 – La journée 2 finale regroupe en un même lieu ~~les 3 équipes des clubs classés 1,2 et 3 de la finale de l'année précédente et les 7~~ 10 équipes qualifiées par la journée 1 . Elle se dispute sur 2 parties tirées en direct . La composition des équipes et le déroulement obéissent aux mêmes règles que celles définies pour la journée 1 ( voir B3,4,5,6 et C3,4)

La finale attribue le titre Champion Bretagne Elite.

#### **D - ARBITRAGE –LITIGES- HOMOLOGATION :**

D1 – Lors de la journée 1, le club qui tient un centre est responsable de l'organisation et de son déroulement matériel .Chaque club participant doit pouvoir fournir un arbitre

Les résultats complets devront être adressés dans les 48 h au Délégué aux compétitions du comité, coordinateur de l'épreuve .

D2 – Un double –arbitrage sera pratiqué sur toutes les parties. Lors de la journée 1 il n'y a pas de solo d'attribué.

D3- Sur le classement individuel cumulé des 2 parties , ~~la journée 1 constituera un TH2 catégoriel régional par centres et la finale un TH2 ( sous réserve de l'homologation demandée à la Commission fédérale )~~ les 2 journées sont des TH2

D4 – Par l'intermédiaire du Délégué aux compétitions, réserves et litiges éventuels seront soumis au Bureau Directeur du comité qui a qualité pour prendre toute mesure dans l'intérêt de la compétition.